

# 216 DISTRICT

SARL AU CAPITAL DE 1 000 euros

SIÈGE SOCIAL :

24 AVENUE FRANCIS TONNER  
06150 CANNES

RCS CANNES 899 488 803

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Chère associée,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024

- Chiffre d'affaires : 277 501 euros
- Autres produits : 777 euros
- Achats matières premières : 179 975 euros
- Charges externes : 41 764 euros
- Impôts et taxes : 2 228 euros
- Rémunération du personnel : 35 075 euros
- Charges sociales : 3 529 euros
- Autres charges : 2 euros
  
- Dotations aux amortissements : 21 487 euros

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de : 4 273 euros

Tenant compte des produits financiers de 32 euros, des charges financières de 402 euros et de charge exceptionnelles de 1 154 euros, et 350 euros d'impôts et sa réintégration au titre de taxe non déductible, le résultat fiscal est bénéficiaire de 3 098 euros

Je précise que le gérant n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article 222 du CGI, je vous informe que les comptes de l'exercice ne prennent pas en charges les dépenses non déductibles du résultat fiscal, en conformité avec l'article 39.4 dudit CGI.

N B

**Je propose d'affecter le résultat bénéficiaire de 2 748 euros au compte report à nouveau et demande votre approbation des comptes de l'exercice écoulé par un quitus plein et entier pour la gérance**

**Cannes, le 13 janvier 2026**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke at the end.

# 216 DISTRICT

SARL AU CAPITAL DE 1 000 euros

SIÈGE SOCIAL :

24 AVENUE FRANCIS TONNER  
06150 CANNES

RCS CANNES 899 488 803

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-six, et le 13 janvier à 19 heures

Se sont réunis au siège social de la société sur convocation de la gérance :

\* Monsieur M'HIMID Bouzid, gérant propriétaire de 90 parts

\* Madame M'HIMID Houda, associée propriétaire de 10 parts

Représentant ensemble la totalité des cent parts de la société, l'assemblée générale peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- \*Rapport du gérant
- \*Approbation des comptes de l'exercice 2024.
- \*Quitus à la gérance
- \*Affectation des résultats

L'assemblée est présidée par Monsieur M'HIMID Bouzid, gérant en exercice

Il ouvre la séance en donnant lecture de son rapport et après discussion, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'assemblée générale donne acte au gérant de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux, ont été accomplies et notamment de la mise à disposition des associés, pendant les quinze jours qui ont précédés l'assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

M, B

**DEUXIÈME RÉOLUTION :**

L'assemblée générale, après avoir entendu le compte rendu de la gérance sur les comptes sociaux, en approuve le contenu ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice écoulé, tels qu'ils ont été présentés et délivre quitus plein et entier au gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**TROISIÈME RÉOLUTION :**

L'assemblée générale constate qu'il n'a pas été versé de rémunération au gérant dans le cadre de ses fonctions, et approuve le remboursement des frais engagés par celui-ci dans le cadre de ses fonctions sur présentation des justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIÈME RÉOLUTION :**

L'assemblée générale décide, sur proposition de la gérance d'affecter le résultat soit un bénéfice de 1 748 euros au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive letter 'K' or similar shape.

Désignation de l'entreprise <u>216 DISTRICT SARL</u>					Néant <input type="checkbox"/> *																		
Adresse de l'entreprise <u>24 AVENUE FRANCIS TONNER 06150 CANNES</u>																							
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>8</td><td>9</td><td>9</td><td>4</td><td>8</td><td>8</td><td>8</td><td>0</td><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>1</td></tr></table>										8	9	9	4	8	8	8	0	3	0	0	0	1	1
8	9	9	4	8	8	8	0	3	0	0	0	1	1										
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>					Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>																		
Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>																							
<b>ACTIF</b>																							
					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3														
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																	
		Autres *		014		016																	
	Immobilisations corporelles *			028	90 451	030	46 965		43 485														
	Immobilisations financières * (1)			040	900	042			900														
Total I (5)				044	91 351	048	46 965		44 385														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050	16 058	052		16 058														
		Marchandises *			060		062																
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066																	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																	
		Autres * (3)		072	8 931	074		8 931															
	Valeurs mobilières de placement			080		082																	
	Disponibilités			084	1 174	086		1 174															
	Charges constatées d'avance *			092		094																	
Total II				096	26 163	098		26 163															
Total général (I+II)					110	117 514	112	46 965	70 548														
<b>PASSIF</b>																							
								Exercice N 1															
								NET															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120		1 000															
	Écarts de réévaluation					124																	
	Réserve légale					126		100															
	Réserves réglementées *					130																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)					131																	
	Report à nouveau					134		(864)															
	Résultat de l'exercice					136		2 748															
	Subventions d'investissement					137																	
	Provisions réglementées					140																	
	Total I						142		2 984														
Total II						154																	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156		2 864															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166		24 156															
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)					169	5 341	11 478															
	Comptes courants d'associés					173		23 458															
	Autres dettes					175		5 608															
	Produits constatés d'avance					174																	
Total III						176		67 564															
Total général (I + II + III)							180	70 548															
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195														
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182														
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184														

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme à l'original

LE GERANT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 216 DISTRICT SARL		Néant <input type="checkbox"/>			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31/12/2024			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
				217	218		
					277 501		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitations reçues			226			
	Autres produits			230	777		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	278 277		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stocks (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	179 975		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	(10 056)		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : 360 – mobilier : ..... – immobilier : .....)		242	41 764		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 354		
	Rémunérations du personnel *			244	2 228		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			250	35 075		
	Dotations aux amortissements *			252	3 529		
	dont amortissement du fonds de commerces				254	21 487	
	Dotations aux provisions			255			
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259			
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260	2		
Total des charges d'exploitation (II)				264	274 005		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	4 273	
Produits financiers (III)	280	32	Charges financières (V)	294	402		
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		1 154		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	2 748	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	2 748		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGD) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	350		
	Divers * , dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
			JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181			
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septuagies)	993			
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit				346	350
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	3 098
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits antérieurs reportables * 764 ..... dont imputés sur le résultat :				360	764		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	2 334		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme à l'original

LE GERANT 

④

## RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : 216 DISTRICT SARL		Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>					
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		
Autres immobilisations incorporelles	700		705		
Terrains	710		715		
Constructions	720		725		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		
Matériel de transport	750		755		
Autres immobilisations corporelles	760		765		
TOTAL	770		775		
				TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	764		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis			
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter			
Déficits imputés		983	764		
Déficits reportables		984			
Déficits de l'exercice		960			
Total des déficits restant à reporter		970			
<b>III DIVERS</b>					
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	1 095	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			
N° du centre de gestion agréé			388		
Montant de la TVA collectée			374	27 750	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	18 007	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



N° 2065-SD  
2025

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)  
*Timbre à date du service*

### IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
--------------------	----------	------------	----------	-------------------------------	---

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
216 DISTRICT SARL 24 AVENUE FRANCIS TONNER 06150 CANNES	
SIRET	Mét :
8 9 9 4 8 8 8 0 3 0 0 0 1 1	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Restauration de type rapide
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal
Bénéfice imposable à 15 %	2 334
2. Plus-values	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	Autres dispositifs
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI x NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE COALA EXPERT

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

**S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
EGA COTE D'AZUR 1555 AVENUE DE LA PLAINE ESPACE BEL OMBRA 06250 MOUGINS OGA/OMGA	Tél: 0980966920
Viséur conventionné	(Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 28112025 Lieu : CANNES
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire: GERANT M M'HIMID
Examen de conformité fiscale (ECF)	Signature :
Prestataire :	

<b>G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>			
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	<b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres
			<b>b</b>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>			<b>c</b>
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			<b>d</b>
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>			<b>e</b>
			<b>f</b>
			<b>g</b>
			<b>h</b>
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>			<b>i</b>
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			<b>j</b>
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>			<b>Total (a à h)</b>

<b>H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):  * SARL, tous les associés;  * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
HOUDA M'HIMID	10							
9 BOULEVARD ALBERT 1ER 06130 GRASSE								
BOUZID M'HIMID Gérant	90							
9 BOULEVARD ALBERT 1ER 06130 GRASSE								

<b>I DIVERS</b>	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

<b>J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>					
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(6)</sup>	34 772	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(6)</sup>		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS</b>	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 70 548,11 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 747,88 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/01/2026 par le dirigeant.

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

**2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE****2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

**2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)****2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## 3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

## 3.1.1 - Immobilisations brutes = 91 351 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	76 986	13 465		90 451
Immobilisations financières	900			900
TOTAL	77 886	13 465		91 351

## 3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 46 965 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	25 478	21 487		46 965
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	25 478	21 487		46 965

## 3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Inst.agenc.divers	75 318	37 873	37 446	de 3 à 7 ans
Materiel de transpor	12 332	6 293	6 039	de 2 à 3 ans
Mat.bureau &informat	2 800	2 800	0	2 ans
TOTAL	90 451	46 965	43 485	

## 3.2 - Etat des créances = 9 831 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	900		900
Actif circulant & charges d'avance	8 931	8 931	
TOTAL	9 831	8 931	900

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	10,00	1 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	10,00	1 000

## 4.2 - Etat des dettes = 67 564 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 864	2 864		
Dettes financières diverses	23 458	23 458		
Fournisseurs	24 156	24 156		
Dettes fiscales & sociales	11 478	11 478		
Dettes sur immobilisations	5 608	5 608		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	67 564	67 564		

## 4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 2 272 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	240
Dettes fiscales & sociales	2 032
Autres dettes	
TOTAL	2 272

**5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 277 501 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	277 501	100,00 %
TOTAL	277 501	100,00 %

**6 - AUTRES INFORMATIONS****6.1 - Effectif moyen**

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	3	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	3	0

**8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**8.1 - Charges à payer = 2 272 E**

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	240
Fournis.fact.non par( 408100 )	240
Dettes fiscales et sociales :	2 032
Conges a payer( 428200 )	1 213
Org.soc. ch/conges a( 438200 )	142
Etat autres ch. a pa( 448600 )	677
TOTAL	2 272

## RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 20 mois	30/04/2021 mois	30/04/2021 mois
<b><u>I - Situation financière en fin d'exercice</u></b>					
a ) <i>Capital social</i>	1 000	1 000	1 000		
b ) <i>Nombre d'actions émises</i>	100	100	100		
c ) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
<b><u>II - Résultat global des opérations effectives</u></b>					
a ) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>	277 501	317 115	357 166		
b ) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements &amp; provisions</i>	24 235	16 163	8 551		
c ) <i>Impôt sur les bénéfices</i>					
d ) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements &amp; provisions</i>	24 235	16 163	8 551		
e ) <i>Bénéfice après impôt, amortissements &amp; provisions</i>	2 748	100	-864		
f ) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					
g ) <i>Participation des salariés</i>					
<b><u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u></b>					
a ) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements &amp; provisions</i>	242	162	86		
b ) <i>Bénéfice après impôt, amortissements &amp; provisions</i>	27	1	-9		
c ) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
<b><u>IV - Personnel :</u></b>					
a ) <i>Nombre de salariés</i>	3				
b ) <i>Montant de la masse salariale</i>	35 075	43 854	64 518		
c ) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>	3 529	4 614	5 984		

**Observations complémentaires**

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Des comptes annuels présenté en Euro

Edité le 13/01/2026

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Le Cabinet EGA COTE D'AZUR, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 216 DISTRICT SARL,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2024 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	70 548
Chiffre d'affaires hors taxes	277 501
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	2 748

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour EGA COTE D'AZUR  
Fait à MOUGINS le 13/01/2026